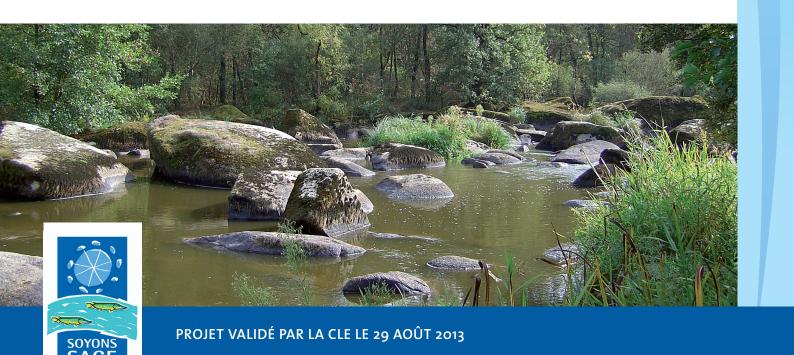


## SAGE du bassin de la Sèvre Nantaise



Règlement



1	Introduction	3
	1.1 Contenu du règlement du SAGE	3
	1.2 Portée juridique du règlement du SAGE	4
7	Gestion quantitative de la ressource en eau superficielle	5
	Article 1 Organiser les prélèvements à l'échelle du bassin versant en période d'étiage	5
3	Amélioration de la qualité des milieux aquatiques	8
	Article 2 Organiser l'ouverture périodique de certains ouvrages	8

# Introduction

En fonction des priorités définies dans le PAGD, les opérations qui présentent le plus d'impact sur les enjeux liés à la gestion durable et équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques peuvent faire l'objet des mesures prescrites par le règlement.

Les articles L. 212-5-1-II, L. 212-5-2 et R. 212-47 du code de l'environnement encadrent le contenu du règlement qui compose le SAGE et lui confèrent une portée juridique basée sur un rapport de conformité.

## 1.1

### .1 Contenu du règlement du SAGE

#### Le règlement peut ainsi édicter :

des mesures fixant des priorités d'usage de la ressource en eau, ainsi que la répartition en pourcentage de volumes globaux de prélèvement disponibles par catégorie d'utilisateur (code de l'environnement, art. R.212-47-1°);

des mesures nécessaire à la restauration et la préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, en fonction des différentes utilisations de l'eau. Ces règles particulières d'utilisation de la ressource sont applicables :

- aux installations, ouvrages, travaux ou activités, entraînant des impacts cumulés significatifs en termes de prélèvements ou de rejets dans le bassin ou les groupements de sous bassins concernés, et ce, indépendamment de la notion de seuil figurant dans la nomenclature (même non soumis au régime d'autorisation ou de déclaration). Le recours à cette possibilité doit être réservé à des situations particulières, localisées et précisément justifiées dans le PAGD du SAGE. (code environnement, art. R.212-47-2°a);
- aux installations, ouvrages, travaux ou activités (IOTA) relevant de la « nomenclature eau » (code de l'environnement, art. R.212-47-2° b);
- aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) (code de l'environnement, art. R.212-47-2°b);

• aux exploitations agricoles relevant des articles R. 211-50 à 52 procédant à des épandages d'effluents liquides ou solides. Les règles du règlement peuvent viser les périodes d'épandage, les quantités déversées et les distances minimales à respecter entre le périmètre de l'épandage et les berges des cours d'eau, les zones conchylicoles, les points de prélèvement d'eau, ... (code de l'environnement, art. R.212-47-2°a)

des règles nécessaires à la restauration et à la préservation qualitative et quantitative de la ressource en eau dans :

- les aires d'alimentation des captages d'eau potable d'une importance particulière (code environnement, art. R.212-47-3°a);
- les zones d'érosion prévues par l'article L. 114-1 du code rural et de la pêche maritime et par le 5° du II de l'article L. 211-3 du code de l'environnement (code de l'environnement, art. R.212-47-3°b);
- ainsi que des règles nécessaires au maintien et à la restauration des zones humides d'intérêt environnemental particulier prévues par le 4° du II de l'article L. 211-3 et des zones stratégiques pour la gestion de l'eau prévues par le 3° du I de l'article L. 212-5-1 (code de l'environnement, art. R.212-47-3°c);

4 des obligations d'ouverture périodique de certains ouvrages hydrauliques fonctionnant au fil de l'eau figurant à l'inventaire prévu au 2° du l de l'article L. 212-5-1, afin d'améliorer le transport naturel des sédiments et d'assurer la continuité écologique.



### .2 Portée juridique du règlement du SAGE

A compter de la date de publication de l'arrêté approuvant le SAGE, le règlement et ses documents cartographiques sont opposables à toute personne publique ou privée pour l'exécution de toutes nouvelles :

- installations, ouvrages, travaux ou activités (IOTA) relevant de la « nomenclature eau » (code de l'environnement, art. R.212-47-2° b),
- installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) (code de l'environnement, art. R.212-47-2°b),
- installations, ouvrages, travaux ou activités (IOTA), entraînant des impacts cumulés significatifs en termes de prélèvements ou de rejets dans le bassin ou les groupements de sous bassins concernés, et ce, indépendamment de la notion de seuil figurant dans la nomenclature. Ces règles s'appliquent en effet aux rejets ou aux prélèvements, même non soumis à procédure préalable (autorisation ou déclaration). Le recours à cette possibilité doit être réservé à des situations particulières, localisées et précisément justifiées dans le PAGD du SAGE. (code de l'environnement, art. R.212-47-2°a),
- exploitations agricoles relevant des articles R. 211-50 à 52 procédant à des épandages d'effluents liquides ou solides. Les règles du règlement peuvent viser les périodes d'épandage, les quantités déversées et les distances minimales à respecter entre le périmètre de l'épandage et les berges des cours d'eau, les zones conchylicoles, les points de prélèvement d'eau, ....

Le règlement et ses documents cartographiques sont également opposables à toute personne publique ou privée dans le cadre des zones identifiées préalablement par le plan d'aménagement et de gestion durable (aires d'alimentation des captages d'eau potable d'une importance particulière, les zones d'érosion, les zones humides stratégiques pour la gestion de l'eau).

Toutefois, le règlement peut s'appliquer aux IOTA et ICPE existants à la date de publication de l'arrêté approuvant le SAGE en cas de changement notable ou de modification substantielle de l'ouvrage; et dès lors que ce changement génère une nouvelle autorisation, déclaration ou enregistrement, et dont l'impact puisse compromettre l'atteinte des objectifs d'amélioration de l'état d'une masse d'eau ou conduise à la dégradation de l'état d'une masse d'eau.



La notion de conformité implique de la part des normes de rang inférieur un respect strict des règles édictées par le règlement du SAGE.

# Gestion quantitative de la ressource en eau superficielle

Article 1 Organiser les prélèvements à l'échelle du bassin versant en période d'étiage

L'article R.212-47-1° du code l'environnement permet au règlement d'édicter des mesures fixant des priorités d'usage de la ressource en eau, ainsi que la répartition en pourcentage de volumes globaux de prélèvement disponibles par catégorie d'utilisateur.

Cette règle concoure à l'atteinte de l'objectif général d'assurer l'équilibre entre les prélèvements et la ressource disponible par une amélioration de la gestion des étiages, en complément de la disposition 30 du PAGD.

L'étude de définition d'une stratégie de gestion quantitative de la ressource en eau en période d'étiage, menée dans le cadre de la révision du SAGE a permis de mettre en évidence :

- la forte sensibilité aux étiages des sous-bassins versants des Petite Maine, Grande Maine, Sèvre amont et Sanguèze et dans une moindre mesure des sous-bassins versants de la Maine, de la Sèvre moyenne et de l'Ouin ;
- le fait que l'essentiel des prélèvements est dédié à l'alimentation en eau potable et à l'irrigation;
- le fait que les débits naturels des cours d'eau pour les Maines et la Sanguèze sont insuffisants pour maintenir le débit biologique. Dans ces conditions, les prélèvements en période d'étiage ne sont pas garantis.



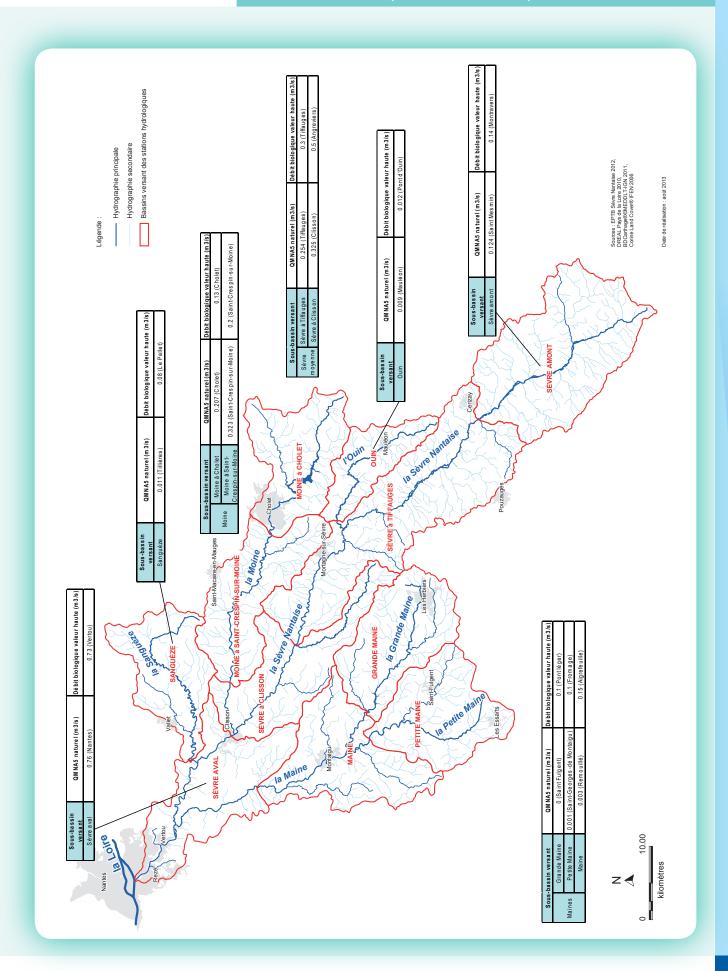
Sont considérés comme prélèvements historiques les prélèvements suivants :

- les prélèvements ayant une autorisation pérenne à la date d'approbation du présent SAGE,
- les prélèvements ayant fait l'objet d'une autorisation temporaire au cours des années précédant la date d'approbation du présent SAGE.

A l'exclusion des prélèvements historiques définis ci-dessus, tout nouveau projet de prélèvement direct dans le cours d'eau ou sa nappe d'accompagnement, instruit en vertu des articles L. 214-1 à L. 214.3 du code de l'environnement ou en vertu de l'article L. 511-1 du même code (installations classées pour la protection de l'environnement), est interdit sur la période d'avril à octobre sur les bassins, localisés sur la carte 1, où le débit mensuel sec de période de retour cinq ans non influencé (QMNA5 naturel) est inférieur ou égal au débit biologique nécessaire au maintien d'un optimum d'habitats pour les espèces présentes sur les cours d'eau (DBh) (cf. tableau 1).

Tableau 1 : Débits mensuels secs de période de retour cinq ans non influencés et débits biologiques (valeur haute) par sous-bassins versants

Sous-bassins versants	Station de référence	QMNA5 naturel (m³/s)	Débit biologique valeur haute (m³/s)
	Grande Maine	<b>o</b> (Saint Fulgent)	<b>0,1</b> (Pont léger)
Maines	Petite Maine	<b>0,001</b> (Saint-Georges-de Montaigu)	<b>0,1</b> (Fromage)
	Maine	<b>0,003</b> (Remouillé)	<b>0,15</b> (Aigrefeuille)
Sèvre amont		<b>0,124</b> (Saint Mesmin)	<b>0,14</b> (Montravers)
Cà wa manana	Sèvre à Tiffauges	<b>0,254</b> (Tiffauges)	<b>0,3</b> (Tiffauges)
èvre moyenne	Sèvre à Clisson	<b>0,325</b> (Clisson)	<b>0,5</b> (Angreviers)
Sèvre aval		<b>0,76</b> (Nantes)	<b>0,73</b> (Vertou)
AAaina	Moine à Cholet	<b>0,207</b> (Cholet)	<b>0,13</b> (Cholet)
Moine	Moine à Saint- Crespin-sur-Moine	<b>0,323</b> (Saint-Crespin-sur-Moine)	<b>0,2</b> (Saint-Crespin-sur-Moine)
Ouin		<b>0,009</b> (Mauléon)	<b>0,012</b> (Pont d'Ouin)
Sanguèze		<b>0,011</b> (Tillières)	<b>o,o8</b> (Le Pallet)



# 3 Amélioration de la qualité des milieux aquatiques

### Article 2 Organiser l'ouverture périodique de certains ouvrages

L'article R. 212-47 4° du code de l'environnement permet au règlement du SAGE de fixer des obligations d'ouverture périodique de certains ouvrages hydrauliques fonctionnant au fil de l'eau figurant à l'inventaire prévu au 2° du l de l'article L. 212-5-1, afin d'améliorer le transport naturel des sédiments et d'assurer la continuité écologique.

Cette règle concoure à l'atteinte de l'objectif général d'améliorer la qualité des milieux aquatiques par la restauration des continuités écologiques, en complément de la disposition 59 du PAGD.

Sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise, en 2010, 280 ouvrages hydrauliques ont été recensés sur les cours principaux, en sachant que 700 obstacles à l'écoulement tous types confondus ont été identifiés sur le bassin versant.

Ces ouvrages peuvent perturber la continuité écologique définie par la libre circulation des espèces et le transport des sédiments. Un ouvrage est susceptible d'agir sur les écoulements et sur la morphologie du cours d'eau et de manière indirecte sur la qualité physico-chimique.

L'ouverture coordonnée des ouvrages hydrauliques a pour objectif :

- · de favoriser le transit des sédiments,
- et de favoriser une meilleure circulation piscicole le temps de l'ouverture.

Notons que cette action, bien que concourant à la reconquête de la continuité écologique, ne répond pas à l'objectif de réduction du taux d'étagement.

Les ouvrages visés concernent les ouvrages manœuvrables, qui ont fait l'objet d'une ouverture hivernale des vannes dans le cadre du contrat restauration entretien de 2008-2013, hors projets d'effacement total ou partiel ayant aboutis ou devant aboutir dans les cinq prochaines années.



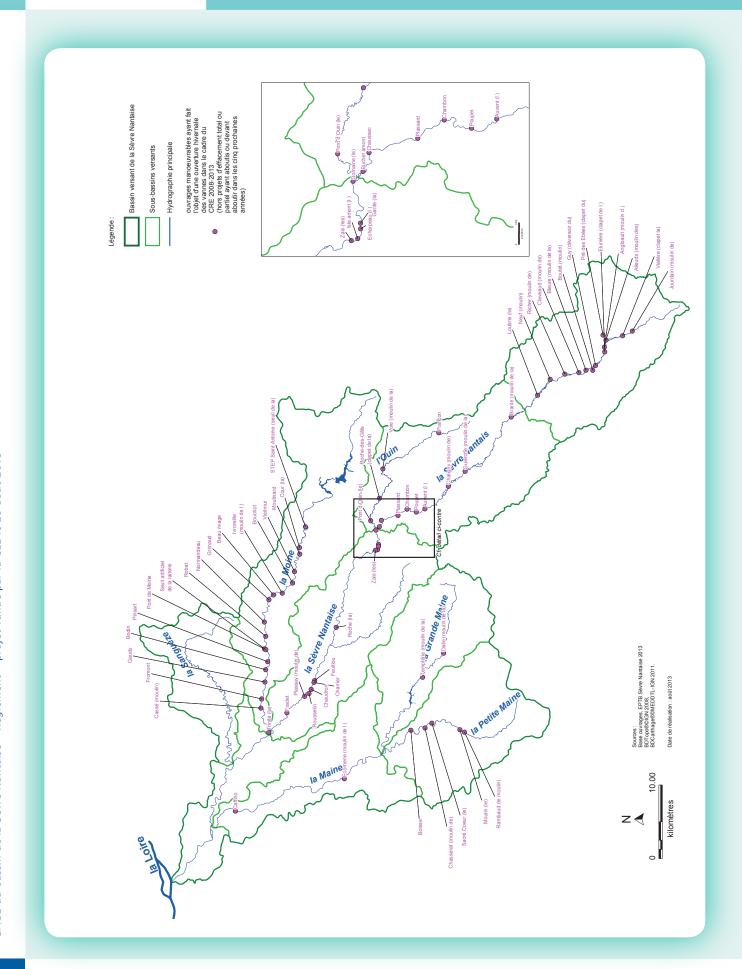
Les ouvrages hydrauliques, fonctionnant au fil de l'eau et figurant à l'inventaire du plan d'aménagement et de gestion durable, visés dans le tableau 2 et localisés sur la carte 2, respectent les obligations d'ouverture permanente fixées entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 31 janvier, pour assurer la continuité écologique.

Tableau 2 : Liste des ouvrages manœuvrables ayant fait l'objet d'une ouverture hivernale des vannes dans le cadre du CRE 2008-2013 (hors projets d'effacement total ou partiel ayant aboutis ou devant aboutir dans les prochaines années)

Alleuds (moulin des)  Angibault (moulin d)  Auwent (I)  Chaussée  Beau rivage  Chaussée  Belure (moulin de la)  Bodin  Chaussée  Clapet  Montfaucon-Montigné  Saint-Georges-de-Montaigu  Bouchot  Chaussée  Boutet (moulin)  Vanne-déversoir  Boutet (moulin)  Vanne-déversoir  Branle (moulin de la)  Vanne-déversoir  Caffino  Chaussée  Caffino  Chaussée  Château-Thébaud  Cassé (moulin)  Chaussée  Château-Thébaud  Cassé (moulin)  Chaussée  Chaigny (moulin de)  Chaussée  Cugand  Fromont  Chaussée  Caint-Crespin-sur-Moine  Gaudu  Chaussée  Caint-Crespin-sur-Moine  Crimaud  Chaussée  Saint-Armand-sur-Sèvre	Nom de l'ouvrage	Туре	Commune(s)
Angibault (moulin d) vanne-déversoir Le Breuil-Bernard Auvent (I) chaussée Les Epesses Beau rivage chaussée Saint-André-de-la-Marche Bleure (moulin de la) vanne-déversoir La Forêt-sur-Sèvre Bodin chaussée Montfaucon-Montigné Boisse clapet Saint-Georges-de-Montaigu Bouchot chaussée La Séguinière Boutet (moulin) vanne-déversoir Moutiers-sous-Chantemerle Branle (moulin de la) vanne-déversoir Cerizay Buchet amont chaussée Saint-Laurent-sur-Sèvre Caffino chaussée Château-Thébaud Cassé (moulin) chaussée Saint-Crespin-sur-Moine Chaligny (moulin de) vanne-déversoir Les Châtelliers-Châteaumur Chambon chaussée Boussay Chasserat (moulin de) chaussée Boussay Chasserat (moulin de) chaussée La Bruffière Chaudron chaussée La Bruffière Chaudsac chaussée Saint-Laurent-sur-Sèvre Claveaud (moulin de) vanne-déversoir Moncoutant Cour (la) chaussée Beaurepaire Domaine (le) chaussée Beaurepaire Domaine (le) chaussée Saint-Laurent-sur-Sèvre Echarpeau (I) chaussée Saint-Hilaire-de-Loulay Elunière (clapet de I) chaussée Saint-Hilaire-de-Loulay Fromont chaussée Cugand Fromont chaussée Saint-Crespin-sur-Moine Garde (la) chaussée Saint-Crespin-sur-Moine Grimaud chaussée Saint-Crespin-sur-Moine	Alleuds (moulin des)	vanne-déversoir	Largeasse
Auvent (I) chaussée Les Epesses  Beau rivage chaussée Saint-André-de-la-Marche  Bleure (moulin de la) vanne-déversoir La Forêt-sur-Sèvre  Bodin chaussée Montfaucon-Montigné  Boisse clapet Saint-Georges-de- Montaigu  Bouchot chaussée La Séguinière  Boutet (moulin) vanne-déversoir Chantemerle  Branle (moulin de la) vanne-déversoir Chantemerle  Branle (moulin de la) vanne-déversoir Chantemerle  Branle (moulin de la) vanne-déversoir Château-Thébaud  Cassé (moulin) chaussée Saint-Crespin-sur-Moine  Chaligny (moulin de) vanne-déversoir Les Châtelliers-Châteaumur  Chambon chaussée Treize-Vents  Charrier chaussée Boussay  Chasserat (moulin de) chaussée Chavagnes-en-Paillers  Chaussac chaussée La Bruffière  Chaudron chaussée La Bruffière  Chaudron chaussée La Séguinière  Claveaud (moulin de) vanne-déversoir Moncoutant  Cour (Ia) chaussée Beaurepaire  Donaine (Ie) chaussée Beaurepaire  Domaine (Ie) chaussée La Verrie  Ecornerie (moulin de I) chaussée Saint-Laurent-sur-Sèvre  Echarpeau (I) chaussée Boussay  Fradet chaussée Cugand  Fromont chaussée Cugand  Fromont chaussée Saint-Crespin-sur-Moine  Garde (Ia) chaussée Saint-Crespin-sur-Moine  Garde (Ia) chaussée Saint-Crespin-sur-Moine  Grimaud chaussée Saint-Crespin-sur-Moine			ļ
Beau rivage         chaussée         Saint-André-de-la-Marche           Bleure (moulin de la)         vanne-déversoir         La Forêt-sur-Sèvre           Bodin         chaussée         Montfaucon-Montigné           Boisse         clapet         Montaigu           Bouchot         chaussée         La Séguinière           Boutet (moulin)         vanne-déversoir         Cerizay           Branle (moulin de la)         vanne-déversoir         Cerizay           Buchet amont         chaussée         Saint-Laurent-sur-Sèvre           Caffino         chaussée         Château-Thébaud           Cassé (moulin)         chaussée         Saint-Crespin-sur-Moine           Chaligny (moulin de)         vanne-déversoir         Les Châtelliers-Châteaumur           Chambon         chaussée         Treize-Vents           Charrier         chaussée         Boussay           Chasserat (moulin de)         chaussée         La Bruffière           Chaudron         chaussée         Saint-Laurent-sur-Sèvre           Claveaud (moulin de)         vanne-déversoir         Moncoutant           Cour (la)         chaussée         Beaurepaire           Domaine (le)         chaussée         Saint-Laurent-sur-Sèvre           Echarpeau (l)			
Bleure (moulin de la) vanne-déversoir La Forêt-sur-Sèvre  Bodin chaussée Montfaucon-Montigné  Boisse clapet Saint-Georges-de- Montaigu  Bouchot chaussée La Séguinière  Boutet (moulin) vanne-déversoir Cerizay  Buchet amont chaussée Château-Thébaud  Casé (moulin) chaussée Saint-Laurent-sur-Sèvre  Caffino chaussée Château-Thébaud  Casé (moulin) chaussée Saint-Crespin-sur-Moine  Chaligny (moulin de) vanne-déversoir Les Châtelliers-Châteaumur  Chambon chaussée Treize-Vents  Charrier chaussée Boussay  Chasserat (moulin de) chaussée La Bruffière  Chaudron chaussée La Bruffière  Chaussac chaussée Saint-Laurent-sur-Sèvre  Claveaud (moulin de) vanne-déversoir Moncoutant  Cour (la) chaussée La Séguinière  Dalle (moulin de la) chaussée Beaurepaire  Domaine (le) chaussée La Verrie  Ecornerie (moulin de l) chaussée La Verrie  Ecornerie (moulin de l) chaussée Boussay  Fradet chaussée Cugand  Fromont chaussée La Verrie  Garde (la) chaussée La Verrie  Garde (la) chaussée Saint-Crespin-sur-Moine  Garde (la) chaussée Saint-Crespin-sur-Moine  Garde (la) chaussée Saint-Crespin-sur-Moine  Garde (la) chaussée Saint-Crespin-sur-Moine  Grimaud Chaussée Saint-Crespin-sur-Moine			
Bodin chaussée Montfaucon-Montigné Boisse clapet Saint-Georges-de- Montaigu Bouchot chaussée La Séguinière Boutet (moulin) vanne-déversoir Chantemerle Branle (moulin de la) vanne-déversoir Cerizay Buchet amont chaussée Saint-Laurent-sur-Sèvre Caffino chaussée Saint-Crespin-sur-Moine Chaligny (moulin de) vanne-déversoir Les Châtelliers-Châteaumur Chambon chaussée Treize-Vents Charrier chaussée Boussay Chasserat (moulin de) chaussée La Bruffière Chaudron chaussée La Bruffière Chaudron chaussée Saint-Laurent-sur-Sèvre Claveaud (moulin de) vanne-déversoir Moncoutant Cour (la) chaussée La Séguinière Dalle (moulin de la) chaussée Beaurepaire Domaine (le) chaussée La Verrie Ecornerie (moulin de l) chaussée La Verrie Ecornerie (moulin de l) chaussée Boussay Fradet chaussée Cugand Fromont chaussée La Verrie Garde (la) chaussée La Verrie Garde (la) chaussée Saint-Crespin-sur-Moine Garde (la) chaussée Saint-Crespin-sur-Moine Grimaud chaussée Saint-Crespin-sur-Moine			
BoisseclapetSaint-Georges-de-MontaiguBouchotchausséeLa SéguinièreBoutet (moulin)vanne-déversoirMoutiers-sous-ChantemerleBranle (moulin de la)vanne-déversoirCerizayBuchet amontchausséeSaint-Laurent-sur-SèvreCaffinochausséeChâteau-ThébaudCassé (moulin)chausséeSaint-Crespin-sur-MoineChaligny (moulin de)vanne-déversoirLes Châtelliers-ChâteaumurCharrierchausséeBoussayCharrierchausséeBoussayChasserat (moulin de)chausséeChavagnes-en-PaillersChaudronchausséeLa BruffièreClaveaud (moulin de)vanne-déversoirMoncoutantCour (la)chausséeBeaurepaireDalle (moulin de la)chausséeBeaurepaireDomaine (le)chausséeSaint-Laurent-sur-SèvreEcharpeau (l)chausséeSaint-Laurent-sur-SèvreEcharpeau (l)chausséeSaint-Hilaire-de-LoulayElunière (clapet de l)chausséeSaint-Hilaire-de-LoulayElunière (clapet de l)chausséeSaint-Grespin-sur-MoineFradetchausséeSaint-Crespin-sur-MoineGarde (la)chausséeSaint-Crespin-sur-MoineGarde (la)chausséeSaint-Macaire-en-Mauges	Bleure (moulin de la)	vanne-déversoir	
Bouchot chaussée La Séguinière  Boutet (moulin) vanne-déversoir Moutiers-sous-Chantemerle  Branle (moulin de la) vanne-déversoir Cerizay  Buchet amont chaussée Saint-Laurent-sur-Sèvre  Caffino chaussée Château-Thébaud  Cassé (moulin) chaussée Saint-Crespin-sur-Moine  Chaligny (moulin de) vanne-déversoir Les Châtelliers-Châteaumur  Chambon chaussée Boussay  Charrier chaussée Boussay  Chasserat (moulin de) chaussée La Bruffière  Chaudron chaussée Saint-Laurent-sur-Sèvre  Chaussac chaussée Saint-Laurent-sur-Sèvre  Claveaud (moulin de) vanne-déversoir Moncoutant  Cour (la) chaussée La Séguinière  Dalle (moulin de la) chaussée Beaurepaire  Domaine (le) chaussée Saint-Laurent-sur-Sèvre  Echarpeau (l) chaussée La Verrie  Ecornerie (moulin de l) chaussée Saint-Hilaire-de-Loulay  Blunière (clapet de l) clapet Moutiers-sous-Chantemerle  Feuillou chaussée Boussay  Fradet chaussée Cugand  Fromont chaussée Saint-Crespin-sur-Moine  Garde (la) chaussée Saint-Crespin-sur-Moine  Garde (la) chaussée Saint-Crespin-sur-Moine  Grimaud chaussée Saint-Macaire-en-Mauges	Bodin	chaussée	
Boutet (moulin) vanne-déversoir Chantemerle Branle (moulin de la) vanne-déversoir Cerizay  Buchet amont chaussée Saint-Laurent-sur-Sèvre  Caffino chaussée Château-Thébaud  Cassé (moulin) chaussée Saint-Crespin-sur-Moine  Chaligny (moulin de) vanne-déversoir Les Châtelliers-Châteaumur  Chambon chaussée Treize-Vents  Charrier chaussée Boussay  Chasserat (moulin de) chaussée La Bruffière  Chaudron chaussée Saint-Laurent-sur-Sèvre  Chaudron chaussée Saint-Laurent-sur-Sèvre  Claveaud (moulin de) vanne-déversoir Moncoutant  Cour (la) chaussée La Séguinière  Dalle (moulin de la) chaussée Beaurepaire  Domaine (le) chaussée La Verrie  Ecornerie (moulin de I) chaussée La Verrie  Ecornerie (moulin de I) chaussée Boussay  Fradet chaussée Cugand  Fromont chaussée La Verrie  Garde (la) chaussée La Verrie  Garde (la) chaussée Saint-Crespin-sur-Moine  Garde (la) chaussée Saint-Crespin-sur-Moine  Grimaud chaussée Saint-Crespin-sur-Moine	Boisse	clapet	•
Boutet (moulin) vanne-déversoir Chantemerle Branle (moulin de la) vanne-déversoir Cerizay  Buchet amont chaussée Saint-Laurent-sur-Sèvre  Caffino chaussée Château-Thébaud  Cassé (moulin) chaussée Saint-Crespin-sur-Moine  Chaligny (moulin de) vanne-déversoir Les Châtelliers-Châteaumur  Chambon chaussée Treize-Vents  Charrier chaussée Boussay  Chasserat (moulin de) chaussée Chavagnes-en-Paillers  Chaudron chaussée La Bruffière  Chaudron chaussée Saint-Laurent-sur-Sèvre  Claveaud (moulin de) vanne-déversoir Moncoutant  Cour (la) chaussée La Séguinière  Dalle (moulin de la) chaussée Beaurepaire  Domaine (le) chaussée La Verrie  Ecornerie (moulin de l) chaussée La Verrie  Ecornerie (moulin de l) chaussée Boussay  Fradet chaussée Cugand  Fromont chaussée Cugand  Fromont chaussée Saint-Crespin-sur-Moine  Garde (la) chaussée Saint-Crespin-sur-Moine  Gardu chaussée Saint-Crespin-sur-Moine  Grimaud chaussée Saint-Crespin-sur-Moine	Bouchot	chaussée	
Buchet amont chaussée Saint-Laurent-sur-Sèvre Caffino chaussée Château-Thébaud Cassé (moulin) chaussée Saint-Crespin-sur-Moine Chaligny (moulin de) vanne-déversoir Les Châtelliers-Châteaumur Chambon chaussée Treize-Vents Charrier chaussée Boussay Chasserat (moulin de) chaussée La Bruffière Chaudron chaussée La Bruffière Chaussac chaussée Saint-Laurent-sur-Sèvre Claveaud (moulin de) vanne-déversoir Moncoutant Cour (la) chaussée La Séguinière Dalle (moulin de la) chaussée Beaurepaire Echarpeau (l) chaussée Saint-Laurent-sur-Sèvre Echarpeau (l) chaussée Saint-Hilaire-de-Loulay Elunière (clapet de l) clapet Moutiers-sous-Chantemerle Feuillou chaussée Boussay Fradet chaussée Cugand Fromont chaussée Saint-Crespin-sur-Moine Garde (la) chaussée La Verrie Gaudu chaussée Saint-Crespin-sur-Moine Grimaud chaussée Saint-Crespin-sur-Moine	Boutet (moulin)	vanne-déversoir	
Caffino chaussée Château-Thébaud  Cassé (moulin) chaussée Saint-Crespin-sur-Moine  Chaligny (moulin de) vanne-déversoir Les Châtelliers-Châteaumur  Chambon chaussée Treize-Vents  Charrier chaussée Boussay  Chasserat (moulin de) chaussée Chavagnes-en-Paillers  Chaudron chaussée La Bruffière  Chaussac chaussée Saint-Laurent-sur-Sèvre  Claveaud (moulin de) vanne-déversoir Moncoutant  Cour (la) chaussée La Séguinière  Dalle (moulin de la) chaussée Beaurepaire  Domaine (le) chaussée Saint-Laurent-sur-Sèvre  Echarpeau (I) chaussée La Verrie  Ecornerie (moulin de I) chaussée Saint-Hilaire-de-Loulay  Elunière (clapet de I) clapet Moutiers-sous-Chantemerle  Feuillou chaussée Boussay  Fradet chaussée Cugand  Fromont chaussée La Verrie  Garde (la) chaussée La Verrie  Garde (la) chaussée La Verrie  Gaudu chaussée Saint-Crespin-sur-Moine  Grimaud chaussée Saint-Crespin-sur-Moine	Branle (moulin de la)	vanne-déversoir	Cerizay
Cassé (moulin) Chaussée Saint-Crespin-sur-Moine Chaligny (moulin de) vanne-déversoir Les Châtelliers-Châteaumur Chambon chaussée Treize-Vents Charrier chaussée Boussay Chasserat (moulin de) chaussée La Bruffière Chaudron chaussée La Bruffière Chaussac chaussée Saint-Laurent-sur-Sèvre Claveaud (moulin de) vanne-déversoir Moncoutant Cour (la) chaussée Beaurepaire Dalle (moulin de la) chaussée Beaurepaire Echarpeau (l) chaussée La Verrie Ecornerie (moulin de l) chaussée Saint-Hilaire-de-Loulay Elunière (clapet de l) clapet Moutiers-sous-Chantemerle Feuillou chaussée Saint-Crespin-sur-Moine Garde (la) chaussée La Verrie  Gaudu chaussée Saint-Crespin-sur-Moine Grimaud chaussée Saint-Crespin-sur-Moine	Buchet amont	chaussée	Saint-Laurent-sur-Sèvre
Chaligny (moulin de)vanne-déversoirLes Châtelliers-ChâteaumurChambonchausséeTreize-VentsCharrierchausséeBoussayChasserat (moulin de)chausséeChavagnes-en-PaillersChaudronchausséeLa BruffièreChaussacchausséeSaint-Laurent-sur-SèvreClaveaud (moulin de)vanne-déversoirMoncoutantCour (la)chausséeLa SéguinièreDalle (moulin de la)chausséeBeaurepaireDomaine (le)chausséeSaint-Laurent-sur-SèvreEcharpeau (l)chausséeSaint-Hilaire-de-LoulayElunière (clapet de l)chausséeSaint-Hilaire-de-LoulayElunière (clapet de l)clapetMoutiers-sous-ChantemerleFeuillouchausséeBoussayFradetchausséeCugandFromontchausséeSaint-Crespin-sur-MoineGarde (la)chausséeLa VerrieGauduchausséeSaint-Crespin-sur-MoineGrimaudchausséeSaint-Macaire-en-Mauges	Caffino	chaussée	Château-Thébaud
ChambonchausséeTreize-VentsCharrierchausséeBoussayChasserat (moulin de)chausséeChavagnes-en-PaillersChaudronchausséeLa BruffièreChaussacchausséeSaint-Laurent-sur-SèvreClaveaud (moulin de)vanne-déversoirMoncoutantCour (la)chausséeLa SéguinièreDalle (moulin de la)chausséeBeaurepaireDomaine (le)chausséeSaint-Laurent-sur-SèvreEcharpeau (l)chausséeLa VerrieEcornerie (moulin de l)chausséeSaint-Hilaire-de-LoulayElunière (clapet de l)clapetMoutiers-sous-ChantemerleFeuillouchausséeBoussayFradetchausséeCugandFromontchausséeCugandFromontchausséeSaint-Crespin-sur-MoineGarde (la)chausséeLa VerrieGauduchausséeSaint-Crespin-sur-MoineGrimaudchausséeSaint-Macaire-en-Mauges	Cassé (moulin)	chaussée	Saint-Crespin-sur-Moine
Charrier chaussée Boussay  Chasserat (moulin de) chaussée Chavagnes-en-Paillers  Chaudron chaussée La Bruffière  Chaussac chaussée Saint-Laurent-sur-Sèvre  Claveaud (moulin de) vanne-déversoir Moncoutant  Cour (la) chaussée La Séguinière  Dalle (moulin de la) chaussée Beaurepaire  Domaine (le) chaussée Saint-Laurent-sur-Sèvre  Echarpeau (I) chaussée La Verrie  Ecornerie (moulin de I) chaussée Saint-Hilaire-de-Loulay  Elunière (clapet de I) clapet Moutiers-sous-Chantemerle  Feuillou chaussée Boussay  Fradet chaussée Cugand  Fromont chaussée Saint-Crespin-sur-Moine  Garde (la) chaussée La Verrie  Gaudu chaussée Saint-Crespin-sur-Moine  Grimaud chaussée Saint-Crespin-sur-Moine	Chaligny (moulin de)	vanne-déversoir	Les Châtelliers-Châteaumur
Chasserat (moulin de)  Chaussée  Chavagnes-en-Paillers  Chaussac  Chaussée  Chaussée  Claveaud (moulin de)  Cour (la)  Cour (la)  Chaussée  Cornerie (moulin de l)  Chaussée  Clapet  Chaussée  Clapet  Chaussée  Clapet  Chaussée  Cugand  Fromont  Chaussée  Cugand  Fromont  Chaussée  Caint-Crespin-sur-Moine  Carde (la)  Chaussée  Caint-Crespin-sur-Moine  Caudu  Chaussée  Caint-Crespin-sur-Moine  Caudu  Chaussée  Chaussée  Caint-Crespin-sur-Moine  Caudu  Chaussée  Chaussée  Saint-Crespin-sur-Moine  Caudu  Chaussée  Caint-Macaire-en-Mauges	Chambon	chaussée	Treize-Vents
ChaudronchausséeLa BruffièreChaussacchausséeSaint-Laurent-sur-SèvreClaveaud (moulin de)vanne-déversoirMoncoutantCour (la)chausséeLa SéguinièreDalle (moulin de la)chausséeBeaurepaireDomaine (le)chausséeSaint-Laurent-sur-SèvreEcharpeau (l)chausséeLa VerrieEcornerie (moulin de l)chausséeSaint-Hilaire-de-LoulayElunière (clapet de l)clapetMoutiers-sous-ChantemerleFeuillouchausséeBoussayFradetchausséeCugandFromontchausséeSaint-Crespin-sur-MoineGarde (la)chausséeLa VerrieGauduchausséeSaint-Crespin-sur-MoineGrimaudchausséeSaint-Macaire-en-Mauges	Charrier	chaussée	Boussay
Chaussac chaussée Saint-Laurent-sur-Sèvre  Claveaud (moulin de) vanne-déversoir Moncoutant  Cour (la) chaussée La Séguinière  Dalle (moulin de la) chaussée Beaurepaire  Domaine (le) chaussée Saint-Laurent-sur-Sèvre  Echarpeau (I) chaussée La Verrie  Ecornerie (moulin de I) chaussée Saint-Hilaire-de-Loulay  Elunière (clapet de I) clapet Moutiers-sous-Chantemerle  Feuillou chaussée Boussay  Fradet chaussée Cugand  Fromont chaussée Saint-Crespin-sur-Moine  Garde (la) chaussée La Verrie  Gaudu chaussée Saint-Crespin-sur-Moine  Grimaud chaussée Saint-Crespin-sur-Moine	Chasserat (moulin de)	chaussée	Chavagnes-en-Paillers
Claveaud (moulin de) vanne-déversoir Moncoutant  Cour (la) chaussée La Séguinière  Dalle (moulin de la) chaussée Beaurepaire  Domaine (le) chaussée Saint-Laurent-sur-Sèvre  Echarpeau (I) chaussée La Verrie  Ecornerie (moulin de I) chaussée Saint-Hilaire-de-Loulay  Elunière (clapet de I) clapet Moutiers-sous-Chantemerle  Feuillou chaussée Boussay  Fradet chaussée Cugand  Fromont chaussée Saint-Crespin-sur-Moine  Garde (la) chaussée La Verrie  Gaudu chaussée Saint-Crespin-sur-Moine  Grimaud chaussée Saint-Crespin-sur-Moine	Chaudron	chaussée	La Bruffière
Cour (la) chaussée La Séguinière  Dalle (moulin de la) chaussée Beaurepaire  Domaine (le) chaussée Saint-Laurent-sur-Sèvre  Echarpeau (l) chaussée La Verrie  Ecornerie (moulin de l) chaussée Saint-Hilaire-de-Loulay  Moutiers-sous-Chantemerle  Feuillou chaussée Boussay  Fradet chaussée Cugand  Fromont chaussée Saint-Crespin-sur-Moine  Garde (la) chaussée La Verrie  Gaudu chaussée Saint-Crespin-sur-Moine  Grimaud chaussée Saint-Crespin-sur-Moine	Chaussac	chaussée	Saint-Laurent-sur-Sèvre
Dalle (moulin de la)chausséeBeaurepaireDomaine (le)chausséeSaint-Laurent-sur-SèvreEcharpeau (l)chausséeLa VerrieEcornerie (moulin de l)chausséeSaint-Hilaire-de-LoulayElunière (clapet de l)clapetMoutiers-sous-ChantemerleFeuillouchausséeBoussayFradetchausséeCugandFromontchausséeSaint-Crespin-sur-MoineGarde (la)chausséeLa VerrieGauduchausséeSaint-Crespin-sur-MoineGrimaudchausséeSaint-Macaire-en-Mauges	Claveaud (moulin de)	vanne-déversoir	Moncoutant
Domaine (le) chaussée Saint-Laurent-sur-Sèvre  Echarpeau (I) chaussée La Verrie  Ecornerie (moulin de I) chaussée Saint-Hilaire-de-Loulay  Elunière (clapet de I) clapet Moutiers-sous-Chantemerle  Feuillou chaussée Boussay  Fradet chaussée Cugand  Fromont chaussée Saint-Crespin-sur-Moine  Garde (la) chaussée La Verrie  Gaudu chaussée Saint-Crespin-sur-Moine  Grimaud chaussée Saint-Macaire-en-Mauges	Cour (la)	chaussée	La Séguinière
Echarpeau (I) chaussée La Verrie  Ecornerie (moulin de I) chaussée Saint-Hilaire-de-Loulay  Elunière (clapet de I) clapet Moutiers-sous- Chantemerle  Feuillou chaussée Boussay  Fradet chaussée Cugand  Fromont chaussée Saint-Crespin-sur-Moine  Garde (la) chaussée La Verrie  Gaudu chaussée Saint-Crespin-sur-Moine  Grimaud chaussée Saint-Macaire-en-Mauges	Dalle (moulin de la)	chaussée	Beaurepaire
Ecornerie (moulin de I)       chaussée       Saint-Hilaire-de-Loulay         Elunière (clapet de I)       clapet       Moutiers-sous-Chantemerle         Feuillou       chaussée       Boussay         Fradet       chaussée       Cugand         Fromont       chaussée       Saint-Crespin-sur-Moine         Garde (la)       chaussée       La Verrie         Gaudu       chaussée       Saint-Crespin-sur-Moine         Grimaud       chaussée       Saint-Macaire-en-Mauges	Domaine (le)	chaussée	Saint-Laurent-sur-Sèvre
Elunière (clapet de l ) clapet Moutiers-sous-Chantemerle Feuillou chaussée Boussay Fradet chaussée Cugand Fromont chaussée Saint-Crespin-sur-Moine Garde (la) chaussée La Verrie Gaudu chaussée Saint-Crespin-sur-Moine Grimaud chaussée Saint-Crespin-sur-Moine	Echarpeau (I )	chaussée	La Verrie
Elunière (clapet de l )	Ecornerie (moulin de l )	chaussée	Saint-Hilaire-de-Loulay
Feuillou chaussée Boussay  Fradet chaussée Cugand  Fromont chaussée Saint-Crespin-sur-Moine  Garde (la) chaussée La Verrie  Gaudu chaussée Saint-Crespin-sur-Moine  Grimaud chaussée Saint-Macaire-en-Mauges	Elunière (clapet de l )	clapet	
Fromont chaussée Saint-Crespin-sur-Moine Garde (la) chaussée La Verrie Gaudu chaussée Saint-Crespin-sur-Moine Grimaud chaussée Saint-Macaire-en-Mauges	Feuillou	chaussée	
Garde (la) chaussée La Verrie  Gaudu chaussée Saint-Crespin-sur-Moine  Grimaud chaussée Saint-Macaire-en-Mauges	Fradet	chaussée	Cugand
Gaudu chaussée Saint-Crespin-sur-Moine Grimaud chaussée Saint-Macaire-en-Mauges	Fromont	chaussée	Saint-Crespin-sur-Moine
Grimaud chaussée Saint-Macaire-en-Mauges	Garde (la)	chaussée	La Verrie
	Gaudu	chaussée	Saint-Crespin-sur-Moine
Guierche (moulin de la) vanne-déversoir Saint-Amand-sur-Sèvre	Grimaud	chaussée	Saint-Macaire-en-Mauges
	Guierche (moulin de la)	vanne-déversoir	Saint-Amand-sur-Sèvre

Nom de l'ouvrage	Туре	Commune(s)
Guy (déversoir du)	seuil artificiel	Moncoutant
Isle amont (I )	chaussée	La Verrie
Ivroreille (moulin de l )	chaussée	Roussay
Jourdain (moulin de)	vanne-déversoir	Largeasse
Loubrie (la)	clapet	La Forêt-sur-Sèvre
Moulin (le)	clapet	La Rabatelière
Moulinard	chaussée	Saint-Christophe-du-Bois
Neuf (moulin)	vanne-déversoir	Saint-Jouin-de-Milly
Normandeau	chaussée	La Renaudière
Piançon	vanne-déversoir	La Petite-Boissière
Pinsart	chaussée	Saint-Germain-sur-Moine
Plassard	chaussée	Saint-Laurent-sur-Sèvre
Plassay (moulin de)	chaussée	La Bruffière
Pont d Ouin (le)	clapet	Mauléon
Pont de Moine	chaussée	Montfaucon-Montigné
Poupet	chaussée	Treize-Vents
Pré des Ebées (clapet du)	clapet	Le Breuil-Bernard
Rambaud (le moulin)	chaussée	La Rabatelière
Richer (moulin de)	vanne-déversoir	Moncoutant
Robat	chaussée	Saint-Germain-sur-Moine
Roche (la)	chaussée	Tiffauges
Roche-des-Gâts (clapet de la)	clapet	Mauléon
Rousselin	chaussée	Boussay
Sacré Coeur (le)	chaussée	Chavagnes-en-Paillers
Seuil artificiel de la laiterie	seuil artificiel	Saint-Germain-sur-Moine
STEP Saint Antoine (seuil de la)	seuil artificiel	Cholet
Templerie (moulin de la)	chaussée	Bazoges-en-Paillers
Trinité (la)	chaussée	Clisson
Vialière (clapet la)	clapet	Largeasse
Vieilmur	chaussée	La Séguinière
Voie (moulin de la)	clapet	Mauléon
Zais (les)	chaussée	Mortagne-sur-Sèvre

Carte 2 : Localisation des ouvrages manœuvrables ayant fait l'objet d'une ouverture hivernale des vannes dans le cadre du CRE 2008-2013 (hors projets d'effacement total ou partiel ayant aboutis ou devant aboutir dans les cinq prochaines années).







Commission Locale de l'Eau du SAGE Sèvre Nantaise 16, cours Bayard - CS 30035 - 85036 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX Tél : 02 51 07 02 13 - Fax : 02 51 46 28 81

Structure porteuse



Partenaires financiers



